

I) FORMATION DE **CHRONOMETREUR**

INTITULE ABREVIATION	CHRONOMETREUR (Chrono.-Chrono.Nord)
PREROGATIVES	<p>Tenue du poste de Chronométrateur (mesure du temps), intimement lié à la gestion informatique.</p> <p>La validation de ce Brevet est une spécialisation qui se décline ainsi :</p> <p>le module N°1 portant sur la connaissance du système fédéral et la gestion globale des activités.</p> <p>le module N°2 relatif à la connaissance, l'installation des systèmes de chronométrage et leur manipulation, la prise de temps et leur mise en forme</p> <p>l'unité de valeurs « Chrono.Nord » applicable au ski nordique.</p>
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Avoir satisfait au module 1.</p>
ORGANISATION	<p>Nationale par l'intermédiaire des Référents désignés par le Bureau Technique Informatique et Technologies.</p> <p>(Les moniteurs ESF qui se destinent au chronométrage d'épreuves fédérales suivront également la formation organisée dans les Comités de ski)</p>
ENCADREMENT	<p>Par un réseau de Référents (experts) assistés de formateurs identifiés comme tels.</p>
FORMATION	<p>La durée de la formation, qui demande un important engagement personnel, est dépendante de la disponibilité et du niveau du candidat ; le Carnet de Stage permet un échelonnement sans perte d'acquis antérieurs.</p> <p>Le processus est décrit sur le Synoptique (page suivante)</p> <p>L'Unité de Valeurs Nordiques (CHRONO.NORD) validera les Chronométrateurs ayant suivi les modules de formation liés au traitement des formats de course spécifique aux activités nordiques lors des compétitions nationales.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le Chronométrateur ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au maximum tous les 5 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage pendant 2 ans le chronométrateur sera retiré des listes d'agrément. Le référent régional ou son BTR devra informer le BTN Informatique et Technologie qui est seul habilité à supprimer des listes un chronométrateur.</p>
RECYCLAGE	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Le processus est décrit sur le Synoptique (page suivante).</p>

SYNOPTIQUE DE LA FORMATION DE CHRONOMETREUR (Chrono – Chrono.Nord)

